



# DELUBAC OBLIGATIONS

## Part P FR0007050901

### Reporting au 27 février 2026

SFDR Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 13,43M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 167,92€**

#### ■ COMMENTAIRE DE GESTION

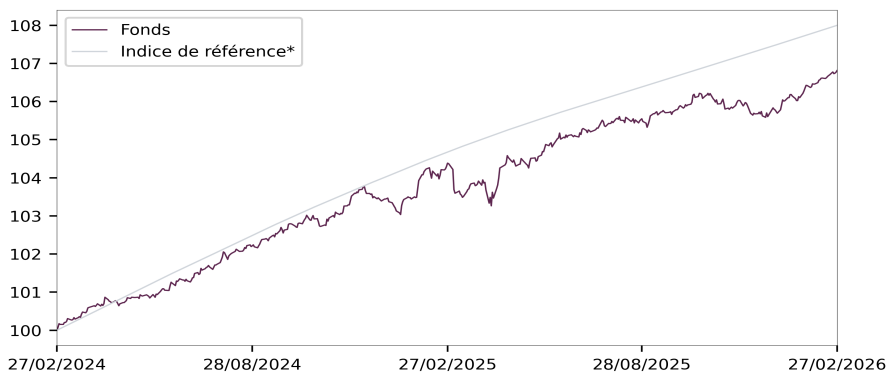
##### Environnement de marché

Le mois de février a été marqué par une remontée de l'aversion au risque, qui a entraîné un repli des rendements souverains sans toutefois provoquer d'élargissement significatif des marges de crédit, celles-ci restant à des niveaux relativement serrés. Les marchés du crédit ont en effet fait preuve d'une résilience notable malgré un environnement marqué par plusieurs sources d'incertitude : interrogations autour de l'IA, tensions sur le crédit privé, risques géopolitiques persistants et réémergence du risque tarifaire à la suite de la décision de la Cour suprême américaine de suspendre certains droits de douane instaurés sous l'administration Trump. Aux États-Unis, la Fed semble désormais moins encline à assouplir sa politique monétaire. La majorité de ses membres souhaite observer des progrès supplémentaires sur le front de la désinflation avant d'envisager de nouvelles baisses de taux, alors que l'inflation sous-jacente demeure autour de 3 %, un niveau toujours sensiblement supérieur à l'objectif de la Fed. En zone euro, l'inflation a poursuivi sa décline et la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés à l'issue de sa réunion du 5 février. Dans ce contexte, les taux souverains ont reculé : le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est détendu de 20 points de base, tandis que le taux américain à 10 ans a baissé de 30 points de base, pour s'établir respectivement à 2,64 % et 3,97 % en fin de mois. Sur le marché du crédit, l'indice iTraxx Xover 5 ans s'est écarté de 13 points de base sur la période (dont 6 points de base lors de la dernière séance du mois), tandis que l'indice iTraxx Main s'est élargi de 4 points de base en février.

##### Performance et positionnement du fonds

Le fonds a enregistré une performance positive de 0,42 % en février, dont 0,27 % attribuables au portage du portefeuille. Au 27 février 2026, le fonds affiche un rendement au pire de 3,50 %, pour une durée de 3,6 et une notation moyenne de BBB+. Dans ce contexte, nous demeurons attentifs aux risques géopolitiques ainsi qu'aux développements sur le marché du crédit privé. La gestion reste orientée vers des secteurs défensifs et des émetteurs offrant un niveau de portage attractif. Nous participons au marché primaire de manière sélective, seulement s'il nous permet de capter une prime intéressante par rapport au secondaire.

#### ■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 2 ANS



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

#### ■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0.37%	0.74%	1.27%	2.34%	10.96%	4.30%	13.33%
Indice	0.23%	0.76%	1.51%	3.16%	13.06%	15.36%	22.33%
Écart	0.14%	-0.01%	-0.24%	-0.82%	-2.09%	-11.06%	-9.00%

Perf. calendaires	2026 (YTD)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	0.98%	2.26%	3.78%	4.26%	-7.63%	1.06%	-1.23%	5.87%
Indice	0.48%	3.32%	4.88%	4.37%	1.07%	0.51%	0.53%	0.60%
Écart	0.50%	-1.07%	-1.10%	-0.11%	-8.69%	0.55%	-1.77%	5.27%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3.53%	0.85%	1.26%
Indice	4.18%	2.90%	2.04%
Écart	-0.65%	-2.05%	-0.78%

#### ■ ÉQUIPE DE GESTION



Célia LEVY

Directrice des Gestions Obligataires



Laura BELLET

Directeur de la recherche ISR

#### ■ OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds DELUBAC OBLIGATIONS a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence, l'Ester capitalisé, majoré de 1,085% au terme de la durée de placement recommandée, par une gestion flexible obligataire de maturité court et moyen terme et en mettant en œuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement du fonds Delubac Obligations repose en amont sur une sélection extrafinancière de valeurs éligibles dans une démarche de « best-in universe ». L'analyse financière a pour stratégie de rechercher, suivant les anticipations du gérant, des opportunités d'investissement sur les marchés de dettes gouvernementales et de crédit court et moyen terme.

#### ■ SRI

+ faible Risque + élevé  
1 2 3 4 5 6 7

+ faible Rendement potentiel + élevé

Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

#### ■ HORIZON DE PLACEMENT : 2 ans

#### ■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0007050901  
 Ticker Bloomberg : DAMAOBI FP Equity  
 Forme juridique : Fonds Commun de Placement  
 Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro  
 Éligibilité PEA : Non  
 Date de création du fonds : 03/11/2000  
 Date de création de la part : 03/11/2000  
 Indice de référence : Ester Capitalisé +1.085%  
 Affectation des résultats : Capitalisation  
 Devise de référence : Euro  
 Pays de référence : France  
 Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS Fund Administration  
 Valorisation : Quotidienne  
 Centralisation : 12h00  
 Souscription initiale minimale : 1 part  
 Souscription ultérieure minimale : 1 centième de part  
 Frais de gestion : 1.00% TTC maximum  
 Frais d'entrée : Néant  
 Frais de sortie : Néant  
 Commission de mouvement : Néant  
 Commission de surperformance : 15 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indicateur de référence Ester capitalisé majoré de 1,085%.



## DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

(1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

(2) SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

(3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents réglementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - [www.delubac-am.fr](http://www.delubac-am.fr) - [info@delubac-am.fr](mailto:info@delubac-am.fr).

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 147 430,17€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009